

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
13966

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

**OBJET : Métropole d'Aix-Marseille-Provence - Partenariat Métropolitain - Année 2019 -  
2ème répartition.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le 15ème Vice-président, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental a souhaité la mise en place d'un Partenariat financier spécifique, sans pour autant réduire le soutien direct aux communes, avec la Métropole d'Aix-Marseille-Provence par délibération n°3 du BP 2019 et a décidé d'y consacrer une enveloppe financière de 100 M€ par an pendant 3 ans (2019-2021) destinée à soutenir les projets métropolitains dans les domaines suivants :

- la mobilité,
- l'Agenda environnemental,
- les équipements structurants ou de proximité des communes métropolitaines.

Au titre de ce partenariat, je vous propose d'examiner l'attribution d'aides financières à la Métropole pour des opérations qui ne peuvent être portées par les communes en raison de l'exercice par la Métropole de nombreuses compétences stratégiques pour l'aménagement du territoire.

Pour mémoire, je vous rappelle que par délibération du 18 octobre 2019, l'assemblée départementale a affecté 83 M€ de ce nouveau partenariat à l'amélioration des transports métropolitains. 17,8 M€ sont donc disponibles sur cette AP pour le financement des projets pour une seconde répartition.

Cette deuxième répartition concerne des dossiers d'investissement dans les domaines de la voirie et de l'environnement.

Ces aides financières représentent un montant total de 1 352 353 € pour une dépense subventionnable globale de 3 646 219 € HT, conformément au détail présenté en annexe 1 au rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Par délégation,  
le 15ème Vice-président,**

Lucien LIMOUSIN